



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le quinze octobre s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GERNAIS Benjamin, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de DEVESA Marie à PAGNOD Pascale ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de LABAYE Josette à CAMUS Isabelle ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ;

Absents : CENCI Antoine, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 19
Représentée : 4
Votants : 23

Délibération n° D2024_086- FINANCES

Redevance d'occupation du domaine public

La commune est sollicitée par une demande d'implantation hebdomadaire d'un foodtruck Il convient de fixer un montant de redevance d'occupation du domaine public pour ce type de commerçants.

Il est proposé de fixer le montant à 50 Euros mensuels.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les foodtruck à occupation hebdomadaire à 50 Euros mensuels**

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Francis GOY

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 29/10/2024

Publication en ligne le 31/10/2024

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS